

Lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres. Partie II des lignes directrices intégrées «Europe 2020»

2010/0115(NLE) - 07/06/2010

Le Conseil a t dégagé une **orientation générale** concernant les lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres (voir doc. [10380/10](#) + doc. [10380/10 COR 1](#)) dans le cadre des lignes directrices intégrées, en attendant de recevoir les avis du Parlement européen et du Comité des régions.

Après avoir reçu ces avis, le Conseil adoptera formellement la décision, très probablement en octobre 2010.